

8. Centres sous-régionaux de lutte contre la pollution par les hydrocarbures

La Conférence,

Prenant note des paragraphes pertinents du rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement sur la création d'un centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures en Méditerranée,<sup>1/</sup>

Prenant note également des offres faites par certains Etats qui ont proposé d'accueillir des centres sous-régionaux de lutte contre la pollution par les hydrocarbures,

1. Prie le Directeur exécutif de consulter les Etats côtiers de la région méditerranéenne au sujet des objectifs et des fonctions que devraient avoir ces centres sous-régionaux et des relations qui devraient exister entre ces centres et le centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures;

2. Prie en outre le Directeur exécutif de soumettre ses conclusions à la réunion intergouvernementale appropriée des Etats côtiers de la région méditerranéenne.

---

<sup>1/</sup> UNEP/CONF.1/9 et Corr. 1 et 2; UNEP/CONF.1/9/Add.1 à 4; UNEP/CONF.1/INF.8.